



31-05-2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue, à huis clos avec un enregistrement audio, le lundi 31 mai 2021 à 16h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 186, rue Principale Sud, à Maniwaki et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Madeleine Lefebvre et Sophie Beaudoin, Messieurs les conseillers Marc Gaudreau, Sonny Constantineau, Maurice Richard et Philippe Laramée, formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Francine Fortin.

Sont également présentes : Mesdames Karine Alie Gagnon, directrice générale et Louise Pelletier, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Francine Fortin, mairesse, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

R2021-05-089 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE.

R2021-05-090 CHARGÉ DE PROJET ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX ÉMISSAIRE KING – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public intitulé « Chargé de projet et surveillance des travaux », concernant les travaux de remplacement de l'émissaire King et la séparation des égouts du secteur de la rue Scott, selon les règles de gestion contractuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu deux (2) soumissions qui se lisent comme suit :

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est adjugée selon un système de pondération;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'analyse se lit comme suit;

SOUSSIONNAIRES	MONTANT AVANT LES TAXES	POINTAGE FINAL
HKR Consultation	399 000.00 \$	73 %
SNC Lavalin inc.	199 883.08 \$	92,33 %

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Richard, appuyé par le conseiller Sonny Constantineau et résolu unanimement par tous les

31-05-2021

conseillers présents d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit: « SNC Lavalin inc. », avec un pointage final de 92,33 %.

ADOPTÉE.

R2021-05-091 GROUPE ÉLECTROGÈNE AU DIÉSEL ÉMISSAIRE KING – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public intitulé « Groupe électrogène au diesel – Émissaire King », pour l'achat, la mise en place et la mise en service d'un groupe électrogène au diesel dans le cadre des travaux de remplacement de l'émissaire King, selon les règles de gestion contractuelle en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu deux (2) soumissions qui se lisent comme suit :

NOM DE L'ENTREPRENEUR	MONTANT TOTAL AVANT LES TAXES
Drumco Énergie inc.	102 600.00 \$
Toromont CAT	102 892.65 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marc Gaudreau, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à « Drumco Énergie inc. » au montant de 102 600 \$, plus les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences de la demande.

ADOPTÉE.

R2021-05-092 ENTRETIEN MÉNAGER – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à une demande de soumission par invitation concernant les travaux d'entretien ménager de certains bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu une (1) seule soumission qui se lit comme suit :

NOM DE L'ENTREPRENEUR	MONTANT TOTAL AVANT LES TAXES
9247-0962 Québec inc.	66 400 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sophie Beaudoin, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'octroyer le contrat à 9247-0962 Québec inc., au

31-05-2021

montant de 66 400 \$, plus les taxes applicables, étant conforme aux exigences du devis concernant l'entretien ménager pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

ADOPTÉE.

**R2021-05-093 ENTENTE DE PARTENARIAT CAMP DE JOUR FONDATION LE TERRIER
– CONCLUSION ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de conclure une entente de partenariat avec la Fondation le Terrier afin d'offrir un service de camp de jour de qualité sur le territoire de la Ville de Maniwaki;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Philippe Laramée, appuyé par la conseillère Madeleine Lefebvre et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser rétroactivement la conclusion de l'entente de partenariat ci-dessus mentionnée;
- d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite entente.

ADOPTÉE.

**AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT**

RÈGLEMENT NO 1014 PRÉVENTION DES INCENDIES

Le conseiller Sonny Constantineau par la présente;

- donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 1014 intitulé : « Règlement de prévention des incendies »;
- dépose le projet de règlement numéro 1014 intitulé : « Règlement de prévention des incendies ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

R2021-05-094 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Madeleine Lefebvre, appuyé par le conseiller Philippe Laramée et résolu unanimement par tous les conseillers présents de procéder à la levée de cette séance extraordinaire à 16h40.

ADOPTÉE.

Francine Fortin, mairesse

Louise Pelletier, greffière